

GROUPE MIXTE DE TRAVAIL (FFVB-LNV) DES CENTRES DE FORMATION DES CLUBS PROFESSIONNELS (REUNION DU 23/01/04)

Présents : MM. MEYER, MURAIL, NAYROLE, COGNE, PERIOU, ROUGEYRON,
Mlle ABERGEL.

Excusés : M. GRIGUER

Ordre du jour :

- 1 – Valorisation de la formation
- 2 – Taxe d'apprentissage
- 3 – Commission CFC (composition – attribution)
- 4 – Modifications réglementaires CFC
- 5 – Divers

1. Valorisation de la formation

☞ M. MURAIL propose qu'il y ait deux notes dissociées (une concernant la partie logistique et une concernant la partie formation). Concernant la partie formation il faudrait que la grille d'évaluation ne permette pas de descendre en dessous d'un certain seuil au delà duquel aucune valorisation ne serait possible.

☞ M. ROUGEYRON précise qu'en ce qui concerne la partie logistique, la réalité du terrain est loin de ce qui est prévu dans le document proposé.

☞ M. NAYROLE répond que ce document a pour vocation de donner une orientation sur l'évolution des CFCP. C'est pourquoi, il est important d'avoir certaines exigences à la base, même s'il existe un décalage entre ce vers quoi il faut tendre et la réalité du terrain.

Pour ce qui est de l'aspect sportif, ces joueurs étant en perfectionnement, les évaluations de formation peuvent se faire à l'entraînement de l'équipe 1^{ère} (c'est essentiel pour leur progression).

En ce qui concerne les études, il est difficile de les suivre, ces aspirants étant majeurs. Cependant, c'est également sur ce point que nos centres de formation seront jugés et appréciés en interne (milieu du volley) comme en externe (ministère).

☞ M. NAYROLE précise la valorisation portera sur l'investissement financier et humain du club dans la formation du joueur en CFCP.

⇨ M. COGNE rappelle la philosophie de l'opération. L'idée de draft est évoquée, afin de permettre au meilleur joueur du CNVB de jouer effectivement dans les petits clubs. Dans l'esprit, la formation sportive est un élément essentiel.

⇨ M. ROUGEYRON souhaite que chaque secteur ait des coefficients de pondération. Selon lui, un joueur sortant du CNVB est loin d'être opérationnel dans un club professionnel. Les CFC sont en fait des centres de perfectionnement et des anti-chambres du Volley-Ball professionnel.

⇨ Il pense qu'il faut demander aux clubs de faire une évaluation de ce que le joueur risque de coûter. Cela permettrait de procéder à une évaluation individuelle par rapport à la situation de départ du joueur.

⇨ M. NAYROLLE rappelle que ce document se veut prospectif. Est-ce que les membres du groupe sont d'accord avec la vision des centres de formation dans les 10 ans à venir ?

⇨ M. ROUGEYRON pense qu'il faut demander aux entraîneurs ce qu'ils pensent de la formation sportive des joueurs.

⇨ Selon M. MURAIL l'évaluation pourra se faire au terme de la 2ème année en constatant l'amélioration entre la 1ère et la 2ème année.

⇨ M. COGNE proposera un document proche de celui présenté en réunion et qui sera, suite à l'évaluation de départ des clubs, évolutif pour mieux répondre à la réalité et aux besoins du terrain

2 . La taxe d'apprentissage

Le DTN est en train d'étudier la possibilité qu'il y aurait de signer une Convention Nationale avec AGEFOS pour permettre aux clubs de percevoir une aide (par la collecte de la taxe d'apprentissage).

Cependant, dans l'immédiat, les clubs doivent se rapprocher des CFA existants pour signer des conventions avec eux. Il est possible d'avoir des conventions avec des structures d'autres régions.

⇨ M. COGNE pense qu'il faudrait faire venir un expert lors d'une réunion avant fin février. Il serait envisageable de rencontrer plusieurs CFA afin de proposer aux clubs des solutions pour passer des conventions.

3 . Commission CFCP

Proposition de rédaction : extrait du vœu émit par le Groupe mixte de travail

« 11.1 Composition

La commission mixte CFC est composée de 6 membres minimum dont la moitié est désignée par la FFVB et l'autre moitié par le Bureau de la LNV.

11.2 Attribution

La commission mixte a pour mission :

- ***d'interpréter les textes sur les CFC lorsque cela est nécessaire,***
- ***de se prononcer sur l'agrément des centres de formation***
- ***de proposer toutes modifications réglementaires au comité directeur de la FFVB et de la LNV***
- ***de statuer sur les demandes de dérogation***
- ***de statuer sur toutes demandes relatives au fonctionnement des centres de formation »***

4 . Modifications réglementaires

Souhait d'un club d'obliger les clubs à mettre 2 aspirants sur la feuille de match de la coupe nationale de la ligue (Coupe de France).

Réponse : Le groupe de travail émet un avis défavorable.